

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST**

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DELEGATION REGIONALE DE DIJON  
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA RESERVE CIVILE

**ARRETE**

**SGAMI / EST / DR / N°ATPN-2019-34**  
**En date du 29 août 2019**

Portant composition du jury du recrutement sans concours des adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019

**LE PREFET DE LA REGION GRAND-EST**  
**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST**  
**PREFET DU BAS-RHIN**

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU La loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU Le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;
- VU Le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU Le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie Ce de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;
- VU L'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU L'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2018 portant délégation de signature en faveur de M. Michel VILBOIS, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin, et en faveur de certains personnels placés sous son autorité exerçant leurs fonctions au S.G.A.M.I.
- VU L'arrêté du 26 juin 2019 relatif à l'ouverture, au nombre et à la répartition des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;
- VU L'arrêté du 5 juillet 2019 portant ouverture du recrutement sans concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2019 ;

- VU La décision en date du 11 juin 2019 portant nomination de M. Philippe MARTIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de délégué régional par intérim jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Est à Dijon ;
- SUR Proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité, auprès du Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le jury du recrutement sans concours d'adjoint technique de la police nationale est constitué comme suit :

M. Josselin CROZIER	Attaché d'administration, chef du bureau du recrutement et de la réserve civile du SGAMI Est à la délégation régionale de DIJON Président du jury, représentant de M. le préfet.
M. Pascal BARBETTE	Major, chargé de la cellule psychologique CRS 23
M. Laurent COQUELET	Major, chef de section CRS 23
M. François DALBERANT	Ouvrier Cuisinier CRS 37
Mme Christelle DAUVET	Responsable BRH et budget ENP SENS
M. Patrick DELELIS	Ouvrier-Cuisinier CRS 23
M. Pierre DIACRE	Major, responsable synergie mess/foyer CRS 23
Mme Maryline DUFAYET	Adjointe au directeur, responsable de la division des ressources ENP SENS
M. Cédric HORREAUX	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe CRS 35 -cuisinier
M. Johann HUGIN	Brigadier-Chef CRS 35 – gérant du mess
M. Fabrice JURGAS	Chef de service mess CRS 43
M. Pascal LUCAS	Attaché d'administration ENP SENS
M. Serge OLLIER	Commandant divisionnaire fonctionnel ENP SENS
M. Patrice ROVER	Ouvrier-Cuisinier ENP SENS
M. Hervé SAVOY	Capitaine adjoint au commandant CRS 35
M. Emmanuel SCHACKE	Chef intendance CRS 37
Mme Laurine SCHLIENGER	Adjointe gérant mess CRS 37
M. Hervé SZATKOWSKI	Capitaine adjoint CRS 23
M. Thierry VERDON	Commandant CRS 37

**ARTICLE 2** : La commission peut, au besoin, se réunir en sous-commissions.

**ARTICLE 3** : Le code d'imputation budgétaire à prendre en compte pour la rémunération des jurys est 017666YQ.

**ARTICLE 4** : Le Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité auprès du Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Délégué régional par intérim



Philippe MARTIN